



Commandes multiples non honorées au vieux campeur

Par **CyberSeb77**, le 15/11/2012 à 16:14

Bonjour,

J'ai effectué deux commandes de 50-100€ chez le vieux campeur par le biais de son site internet sur des articles en promotion, débitées à la commande et non à l'envoi.

Une demi-journée après la première (passée le 9/11 à 00h25) il m'est notifié que la commande ne pourra être honorée et que je serai remboursé sur le compte de la carte ayant servi à l'achat.

Je ne trouve pas cela très sérieux mais ayant besoin de la fourniture je décide de passer une nouvelle commande le midi (vendredi 9/11/2012) pour un article similaire. Résultat : le lundi 12/11 en milieu d'après midi même résultat, un email automatique m'informant que la commande ne sera pas honorée.

A ce jour (jeudi 15/11/2012 16h00) la 1ère commande n'est toujours pas remboursée, malgré l'envoi d'un mail assez sec :) demandant des explications. Je n'ai pour l'instant aucune réponse de leur part.

Mes questions :

- Quel est le délai légal auquel le commerçant doit se plier dans mon cas pour effectuer le remboursement ? (j'ai cru voir que c'était 30 jours et au delà des intérêts courent)
- Comment s'assurer que le commerçant n'utilise pas ce système de manière abusive voir frauduleuse pour en tirer un bénéfice ? Ou qui contacter pour signaler ce genre de cas et protéger éventuellement les autres consommateurs si faisceau concordant sur de telles pratiques il y a ?

Je m'interroge car un ami a subi le même sort : nous avons passé 3 commandes chez ce commerçant et 3 commandes non honorées de la même façon. Comme des intérêts peuvent courir sous quinzaine si je ne dis pas de bêtise, ou que la société pourrait avoir intérêt à gonfler sa trésorerie...

J'ai remarqué que leur site ne gère pas quantitativement les stock disponibles... mais j'ai de forts doutes que l'article est resté en rayon au lieu d'être réservé et a été vendu après ma commande... sinon l'article a été vendu plusieurs fois sur internet le temps que les

commandes soient traitées.

Je trouve cela abusif. S'il s'agissait d'un petit commerçant je ne ferais pas d'histoire mais là "au vieux campeur" est une société d'une autre ampleur avec 1.5M€ de capital et 38M€ de CA donc leurs pratiques me paraissent tout du moins plus que vétustes face à leurs moyens.

Merci d'avance de m'éclairer sur le sujet pour régler au mieux ce litige et aussi éventuellement protéger les autres consommateurs d'éventuels abus de cette enseigne.

Bonne fin de journée à vous.